



Présents :

Nicolas Féraud, président  
Nicole Bonvin Clivaz, vice-présidente  
Laurent Bagnoud, conseiller  
Thibaud Beytrison, conseiller  
Joseph Bonvin, conseiller  
Rose-Marie Clavien, conseillère  
Carlo Clivaz, conseiller  
Romaine Duc-Bonvin, conseillère  
Jacqueline Duc-Sandmeier, conseillère  
Alain Mittaz, conseiller  
Yvan Rion, conseiller  
Marcel Riccio, secrétaire communal  
Et 158 citoyennes et citoyens

PV N° 1 / 2018

**1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôles des présences**

Monsieur Nicolas Féraud, Président, ouvre l'Assemblée à 19h30. Il salue les citoyennes et les citoyens ainsi que les membres des autorités politiques, judiciaires et ecclésiastiques et les remercie de leur présence. Il excuse Madame Marie-Jo Rey-Robyr, Madame Alexandra Tretto, Monsieur Graziano Tretto, Madame Sophie Barth-Cordonier, Monsieur Stéphane Tapparel, Madame Rose-Marie Héritier, Madame et Monsieur Jocelyne et Denis Matti, Monsieur Nicolas Barras.

Le Président constate que l'Assemblée a été valablement convoquée. Il rappelle qu'elle ne peut se prononcer que sur les objets figurant à l'ordre du jour.

Il désigne scrutateurs Messieurs Christian Roh, Grégory d'Andrès, Steve Barras et Yves Duc. Ils dénombrent 158 citoyennes et citoyens.

L'Assemblée accepte l'ordre du jour et le Président passe au prochain point.

**2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 18.12.2017**

L'Assemblée renonce à la lecture du PV. Le Président en fait le résumé. Il pose ensuite la question : « *Acceptez-vous le PV de l'Assemblée primaire du 18.12.2017 ?* »

Le PV est approuvé par 157 oui, 0 non et 1 abstention.

**3. Lecture des comptes 2017**

**3.1. Introduction**

Monsieur Nicolas Féraud, Président, indique son plaisir à la lecture des comptes 2017. Il indique que les résultats d'ensemble sont très bons ainsi que l'attestent les indices financiers. Le compte de fonctionnement est le reflet de la bonne santé des finances communales. Et en matière d'investissements, quelques dépassements de budgets ont été validés par le Conseil communal alors que plusieurs projets n'ont pas été entièrement réalisés.

Le Président passe la parole à Monsieur Yvan Rion, responsable du dicastère Finances et Impôts.

Monsieur Yvan Rion présente et commente les différents comptes et indices :

**3.2. Aperçu du compte administratif**

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
Charges financières	70'855'970.01	66'842'500.00	70'297'825.80
Revenus financiers	77'115'207.44	67'218'800.00	77'886'638.88
Excédent de revenus	6'259'237.43	376'300.00	7'588'813.08
Amortissements ordinaires	13'696'879.71	14'464'000.00	14'045'318.58
Marge d'autofinancement	19'956'117.14	14'840'300.00	21'634'131.66

**3.3. Compte de fonctionnement**

	Charges	Revenus
CHARGES DE PERSONNEL	8'445'432.45	
BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	12'678'267.13	
INTERETS ET PROVISIONS	3'153'309.14	
AMORTISSEMENTS	14'011'879.71	
CONTRIBUTIONS VERSEES	2'680'652.70	
DEDOMMAGEMENTS VERSES	15'463'897.47	
SUBVENTIONS VERSEES	12'882'680.37	
FINANCEMENTS SPECIAUX	1'377'206.04	
IMPUTATIONS INTERNES	162'645.00	
IMPOTS		52'921'898.17
PATENTES, CONCESSIONS		679'427.05
REVENUS DES BIENS		3'436'221.06
CONTRIBUTIONS PERCUES		11'647'280.47
RECETTES PERCUES		1'411'447.40
DEDOMMAGEMENTS PERCUS		29'041.60
SUBVENTIONS PERCUES		6'418'045.90
FINANCEMENTS SPECIAUX		409'200.79
IMPUTATIONS INTERNES		162'645.00
Total des charges et des revenus	70'855'970.01	77'115'207.44
Excédent de revenus	6'259'237.43	

**3.4. Compte d'investissements**

	Dépenses	Recettes
ADMINISTRATION	820'164.75	
SECURITE PUBLIQUE	264'745.34	
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	482'066.45	
CULTURE, LOISIRS ET CULTE	5'909'350.77	
SANTE	4'983.00	
PREVOYANCE SOCIALE	497'880.91	105'312.00
TRAFIC	6'173'153.25	57'000.00
SERVICES PUBLICS ET AMENAGEMENTS	6'620'200.99	1'974'336.35
ECONOMIE PUBLIQUE	737'095.06	194'500.00
Total des dépenses et des recettes	21'509'640.52	2'331'148.35
Excédent de dépenses		19'178'492.17

### 3.5. Aperçu des indicateurs financiers

	Moyenne	Comptes 2017	Comptes 2016
Degré d'autofinancement	93.0%	104.1%	84.7%
Capacité d'autofinancement	27.7%	26.1%	29.3%
Amortissements ordinaires	10.8%	10.0%	11.6%
Endettement net par habitant	-274	-580	25
Taux du volume de la dette	84.5%	82.5%	86.6%

Monsieur Yvan Rion termine son intervention sous les applaudissements.

### 3.6. Questions, Réponses, Prises de position

Le Président remercie Monsieur Yvan Rion pour ses explications et ouvre la discussion.

**Q** : Il apparaît qu'une convention entre les Communes et CMA SA attribue à cette dernière un montant annuel de CHF 800'000.--. Ce montant va-t-il garantir l'ouverture des installations ?

**R** : Monsieur Laurent Bagnoud, conseiller, indique que ce montant de CHF 800'000.-- est prévu dans le cadre de la convention signée en avril 2017 suite à la fermeture imprévue des installations. Les communes se sont engagées à verser ce montant chaque année de 2018 à 2021, soit quatre fois. Il s'agit d'une contrepartie des communes quant aux demandes qu'elles ont formulées et obtenues de la part de CMA SA, telles que la garantie d'ouverture aux dates souhaitées. L'assistance applaudit.

**Q** : Pour quand les travaux de la route de transit sud sont-ils planifiés ?

**R** : Monsieur Nicolas Féraud, Président, fait savoir qu'il n'y a pas de programme établi à l'heure actuelle pour ce tronçon.

**P** : Un citoyen indique à propos des provisions sur débiteurs que la Commune pourrait avoir une bonne surprise. Son dossier portant sur plusieurs millions de francs pourrait arriver à terme favorablement.

**Q** : Des travaux de remise en état de la surface du mini-golf sont en cours. Pour quelles raisons alors que l'installation est neuve ?

**R** : Monsieur Nicolas Féraud, Président, indique que la qualité des travaux initiaux était inacceptable. La surface des aires de jeux doit entièrement être refaite et ce aux frais de l'entreprise Signal SA.

Le Président constate qu'il n'y a plus de question. Il remercie l'Assemblée pour sa participation active et passe au point suivant.

### 3.7. Conclusion

Monsieur Nicolas Féraud, Président, adresse tous ses remerciements et toutes ses félicitations aux Chefs de dicastères ainsi qu'aux Chefs de services. Ils ont géré avec rigueur et respect les fonds publics confiés. La Commune de Crans-Montana peut aborder les années à venir de manière sereine.

## 4. Lecture du rapport de l'organe de révision

### 4.1. Introduction

Monsieur Nicolas Féraud, Président, salue Madame Anne-Laure Rey et Monsieur Marc-André Ballestraz de la Fiduciaire FIDAG SA, Messieurs Gaston Clivaz et Samuel Devanthéry de Clivaz Gaston bureau fiduciaire SA et Messieurs Denis Cordonier et Christophe Cordonier de la Fiduciaire de Crans-Montana SA. Il les invite à lire leur rapport.

### 4.2. Rapport de l'organe de révision

Madame Anne-Laure Rey lit le rapport de révision et indique que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes à l'Assemblée. Elle termine son intervention sous les applaudissements de l'Assemblée.

#### **4.3. Questions, Réponses, Prises de position**

Le Président remercie Madame et Messieurs les réviseurs pour leurs explications et ouvre la discussion. Il constate que le rapport ne fait l'objet d'aucune question.

#### **4.4. Conclusion**

Le Président remercie les réviseurs pour le travail accompli et les conseils formulés. Il se dit rassuré de les savoir à nos côtés.

### **5. Approbation des comptes 2017 et décharge aux organes responsables**

#### **5.1. Comptes 2017**

Le Président rappelle que le Conseil communal invite à l'unanimité l'Assemblée à accepter les comptes 2017 tel que présentés. Il soumet la question suivante :

« Acceptez-vous les comptes 2017 de la Commune de Crans-Montana qui présentent :

- au bilan une fortune de CHF 192'718'432.64 ;
- au fonctionnement une marge d'autofinancement de CHF 19'956'117.14 ;
- aux investissements un montant net de CHF 19'178'492.17 ?

Les comptes 2017 sont approuvés par 156 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance et passe au point suivant.

#### **5.2. Décharge au Conseil communal et aux réviseurs de comptes**

Le Président soumet la question suivante :

Acceptez-vous de donner décharge aux réviseurs (Fiduciaire de Crans-Montana (FCM) SA, Clivaz Gaston bureau fiduciaire SA, Fiduciaire FIDAG SA Crans-Montana) et au Conseil communal de Crans-Montana pour leur activité durant l'exercice 2017 ?

La décharge est accordée par 157 oui, 1 non et 0 abstention.

Monsieur Denis Cordonier de la Fiduciaire de Crans-Montana SA remercie de la confiance. Il indique toutefois qu'une décharge ne peut être accordée de par la Loi aux réviseurs de comptes, raison pour laquelle il a voté non.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance et passe au point suivant.

### **6. EMS Christ-Roi - Octroi d'un crédit d'engagement**

#### **6.1. Introduction**

Monsieur Nicolas Féraud, Président, indique qu'il est urgent de mettre en conformité le home existant, et ce selon les recommandations cantonales, notamment en ce qui concerne l'aménagement de chambres individuelles et de salles de bains adaptées. C'est l'objet du crédit d'engagement qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Il passe la parole à Monsieur Yvan Rion, conseiller, responsable du dicastère Finances.

#### **6.2. Contexte**

Monsieur Yvan Rion, conseiller, transmet quelques informations préalables :

Finances du Home :

- Le résultat financier de l'EMS Home de Lens pour 2018 fait apparaître un déficit provisoire de CHF 1,082 mio alors que le déficit était de CHF 0,217 mio en 2016 et que le résultat était positif de quelques milliers de francs les années précédentes.
- Cette situation critique a pour l'essentiel été causée par une hausse massive des charges salariales. Les effectifs sont ainsi passés de 105 EPT au 31.12.2015, à 112 au 31.12.2016, à 139 au 31.12.2017, soit + 12 %.

- La dotation maximale du personnel des soins sur la base des BESA s'est fixée à + 13 % alors que l'Etat fixe les limites entre - 10 % et + 5 %.
- Il faut aussi relever une diminution des degrés de soins BESA de CHF 220'000.-- et une diminution des rentes d'impotences de CHF 100'000.--.
- Le taux d'occupation du Home est quant à lui passé de 98 % à 94 %.

#### Licenciements :

- Selon directive du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, l'autorisation d'exploiter un EMS est accordée si a) entre 15 et 20 % du personnel est de catégorie 1 (infirmiers HES, infirmiers ES et infirmiers DN2, b) entre 35 et 40 % du personnel est de catégorie 2 (ASSC et infirmiers assistants) et c) le solde mais au maximum du personnel est de catégorie 3.
- Le personnel licencié a été pour l'essentiel de la catégorie 3.
- Les critères de choix ont été les compétences professionnelles, l'attitude au travail, l'esprit d'équipe, l'ouverture au changement, l'intérêt d'aller de l'avant et le potentiel de progression, les capacités d'adaptation, l'absentéisme et le respect de la charte de bienveillance.
- Le Conseil de fondation a approuvé cette liste de critères et a désigné des postes de travail sans indication de nom. Le choix nominatif des personnes à licencier a été effectué par la Directrice, la responsable des soins et les 3 infirmières des étages (IRUS).

#### Travaux :

- Les Assemblées primaires de décembre 2014 de Chermignon, Montana et Randogne ont accepté d'acquérir en copropriété le Home Le Christ Roi et les terrains pour un montant de CHF 5,048 mios, conjointement avec les communes de Lens et d'Icogne.
- C'est ainsi que la commune fusionnée de Crans-Montana a acquis 68,37 % (67/98<sup>ème</sup>) pour un montant de CHF 3,451 mios.
- Au 31.12.2018, la valeur comptable s'élève à CHF 2,564 mios après amortissements ordinaires.

Monsieur Yvan Rion précise que Madame Jacqueline Duc-Sandmeier, conseillère, ainsi que Madame Romaine Duc-Bonvin, conseillère, sont membres du Conseil de fondation. Il les remercie vivement de leur investissement et de leur soutien dans ce dossier important.

Il termine son intervention sous les applaudissements de l'Assemblée et ouvre la discussion :

### **6.3. Questions, Réponses, Prises de position**

**Q :** Le licenciement de 11 personnes fait mal à la station. Qui sont les responsables de ces licenciements ?

**R :** Monsieur Yvan Rion, conseiller, indique que a) le Conseil de fondation a approuvé la liste de critères et a désigné des postes de travail sans indication de nom et b) le choix nominatif des personnes à licencier a été effectué par la Directrice, la responsable des soins et les 3 infirmières des étages (IRUS). Il est à noter que la Directrice est actuellement absente pour maladie.

**Q :** Ce sont essentiellement des personnes de la catégorie 3 qui ont été licenciées. Or l'intervenante et plusieurs de ses collègues ne faisaient pas partie de cette catégorie. Comment est-ce possible ?

**R :** Monsieur Yvan Rion, conseiller, rappelle que les choix nominatifs ont été faits par la Directrice, la responsable des soins et les 3 infirmières des étages (IRUS).

**P :** Il est étonnant que le Conseil de fondation ne se soit pas engagé plus dans ces licenciements et ait laissé le soin aux personnes à l'origine du sureffectif de choisir les personnes à licencier.

Monsieur Yvan Rion constate qu'il n'y a plus de question. Il passe au point suivant, salue Monsieur Diogo Dos Santos, architecte vainqueur du concours d'architecture. Il lui passe la parole pour le projet de transformation et d'agrandissement du Home.

#### 6.4. Présentation du projet

Monsieur Diogo Dos Santos s'appuie sur un dossier PowerPoint projeté à l'assistance. Le projet vise la mise en conformité du home existant selon les recommandations cantonales en vigueur, y compris les salles de bains. Monsieur Dos Santos développe son sujet :

- Le Canton a établi une planification 2016-2020 pour la région de Sierre. Il y a actuellement 356 lits, la planification en prévoit entre 491 et 546. L'augmentation importante du nombre de lits est liée aux projets de Résidence Planzette à Sierre et du Home le Christ-Roi à Lens.
- Le Home de Lens compte actuellement 59 chambres pour 78 lits lesquelles ne répondent plus aux standards actuels. Le projet prévoit une future capacité de 89 chambres pour 92 lits (selon décision cantonale du 28.06.2016).
- Le devis général du 27.03.2018 s'élève à CHF 27,950 mio +/- 5 %. Cette somme comprend CHF 0,400 mio pour reloger les résidents au CVP durant les travaux.
- L'exécution de l'extension est planifiée de janvier 2019 à décembre 2020 et la transformation de l'existant de janvier 2021 à courant 2022, ce pour autant qu'aucune opposition ne retarde le projet.

Monsieur Nicolas Féraud, Président, remercie Monsieur Dos Santos et ouvre les questions.

#### 6.5. Questions, Réponses, Prises de position

**Q :** Le budget sera-t-il tenu ?

**R :** Monsieur Yvan Rion, conseiller, rappelle que le budget est calculé avec une marge de +/- 5 %. Les appels d'offres sont en cours et seront attribués par les Conseils communaux. Vu l'importance du projet, il a été décidé de s'adjoindre les services du BAMO qui a géré le projet d'EMS de Venthône avec un budget respecté à 100 %.

Monsieur Nicolas Féraud, Président, constate qu'il n'y a pas d'autre question et passe la parole à M. Yvan Rion, conseiller, pour l'explication financières du projet.

#### 6.6. Explications financières

Monsieur Yvan Rion, conseiller, développe son propos :

- Le projet est devisé à CHF 27,950 mio et une subvention cantonale de CHF 6,800 mio est estimée. Le projet s'élève ainsi à CHF 21,150 mio dont CHF 14'459'694.-- à la charge de Crans-Montana, soit 68.37 %.
- Les appels de fonds seront échelonnés, soit CHF 258'671 en 2017, CHF 1'189'885.-- en 2018, CHF 3'880'061 en 2019, CHF 4'888'877.-- en 2020, CHF 3'880'061.-- en 2021 et CHF 362'139.-- en 2022.

Monsieur Nicolas Féraud, Président, remercie Monsieur Yvan Rion pour ses explications et ouvre la discussion.

#### 6.7. Questions, Réponses, Prises de position

**Q :** Un intervenant propose de reporter la décision car celle-ci lui semble précipitée; si le report est refusé il annonce qu'il va refuser le crédit.

**R :** Monsieur Yvan Rion en prend note.

**Q :** Comment le montant de la subvention a-t-il été calculé ?

**R :** A titre d'exemple, la subvention versée par le Canton au Home de Venthône a été de CHF 3,900 mio. Le Canton n'a pas encore fixé sa subvention. Les CHF 6,800 mio sont estimés.

**Q :** Une intervention mentionne que Crans-Montana pourrait tout à fait faire cavalier seul. En effet, avec un investissement vraiment conséquent, le Home de Lens ne prévoit qu'une augmentation nette de 14 lits lesquels sont proportionnellement très nettement plus élevés financièrement que ceux de Venthône. Il faut malheureusement craindre une augmentation des prix pour les pensionnaires.

L'intervention se termine sous les applaudissements de l'Assemblée.

**R :** Monsieur Yvan Rion en prend note.

**R** : Monsieur Nicolas Féraud, Président, indique que les subventions pour les rénovations et les constructions diffèrent sensiblement. A Venthône il n'y avait que de la construction.

**R** : Monsieur Dos Santos indique que se sera Monsieur Laurent Mayoraz du Canton qui calculera et transmettra les subventions. Il indique par ailleurs qu'à l'issue des travaux le Home comptera 89 nouvelles chambres, toutes aux normes, les chambres actuelles ne l'étant plus. De plus, les travaux permettent le maintien des équipes de travail existantes. Et finalement le prix calculé par M. Mayoraz est de CHF 314'000.-- par chambre.

**P** : Le premier intervenant confirme que le projet n'apportera que 14 lits supplémentaires en tout et pour tout. Et il prévoit que des charges très importantes se reporteront sur le compte d'exploitation.

**Q** : Compte tenu des travaux de rénovation et d'agrandissement, l'évaluation de la pension journalière a-t-elle été calculée ?

**R** : Monsieur Yvan Rion, conseiller, indique que le Canton estime la pension à CHF 130.--, soit un prix tout à fait standard. Le Home touche actuellement CHF 1,2 millions d'aide cantonale.

**Q** : Le choix de transformer en chambres individuelles a-t-il été pris pour se mettre en conformité avec les normes ?

**R** : Monsieur Yvan Rion, conseiller, confirme.

**P** : Monsieur Jean-Pierre Gunter, ancien directeur du Home fait part de quelques observations :

- La gestion actuelle du Home laisse à désirer. La nouvelle direction va corriger la situation.
- La gestion des chambres à 1 lit permet une meilleure prise en charge des personnes avec troubles psychogériatriques.
- Le projet qui est ici proposé est celui qui a gagné le concours parmi 23 proposés. C'est donc le meilleur projet.
- La rénovation entraînera également un élargissement des portes actuellement fixées à 90 cm ; il faut savoir que les nouveaux lits avec barrières intégrées font 93 cm de large.
- Il encourage l'Assemblée à accepter le projet.

Son intervention se termine sous les applaudissements de l'Assemblée.

Le Président observe qu'il n'y a plus de question et passe au point suivant.

## 6.8. Décision

Le Président rappelle que le Conseil communal invite à l'unanimité l'Assemblée primaire à soutenir le projet. Il pose la question suivante : « Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 14'459'694.-- destiné à financer les travaux de réfection et d'extension du foyer Christ-Roi à Lens ? ».

Le crédit d'engagement est approuvé par 141 oui, 13 non et 4 abstentions.

Le Président soumet la question subsidiaire suivante : « Cela étant, autorisez-vous le Conseil communal à souscrire un crédit de construction ou hypothécaire pour tout ou partie du crédit d'engagement et selon les disponibilités communales ? »

Le recours au crédit de construction ou hypothécaire est approuvé par 142 oui, 9 non et 7 abstentions.

## 6.9. Conclusion

Monsieur Nicolas Féraud, Président, remercie l'Assemblée pour sa confiance et félicite tous les intervenants au projet pour l'excellence de leur travail jusqu'ici. Il passe au point suivant.

## 7. Divers

### 7.1. Homologation du règlement sur la forfaitisation des taxes de séjour

Monsieur Nicolas Féraud, Président, passe la parole à Monsieur Josep Bonvin, conseiller.

Monsieur Joseph Bonvin, rappelle que l'Assemblée a accepté le règlement en décembre 2017. Il a été homologué durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2018 avec 2 modifications. Celles-ci auront pour conséquence une baisse générale des recettes escomptées initialement d'où une baisse de la valeur des cartes d'hôte qui seront délivrées.

L'intervention se termine sous les applaudissements de l'Assemblée.

## 7.2. Séance générale d'information

Monsieur Nicolas Féraud, Président, annonce une soirée d'information à la population fixée au 24 septembre 2018. Y seront présentés à cette occasion de gros dossiers sur lesquels travaille le Conseil Communal.

## 7.3. Questions, Réponses, Prises de position :

**Q :** La suppression des arrêts du funiculaire n'est plus un projet mais bien une réalité. Seul subsistera l'arrêt intermédiaire de Bluche ceci afin d'assurer la pérennité du funiculaire et de passer à une cadence de 3 funiculaires par heure assortie d'une augmentation de la fréquence des bus SMC. Il est fait mention de l'absence totale de communication envers les usagers. Le service à la clientèle qui s'avère aujourd'hui bon devrait pâtir du projet qui va à l'encontre du principe du service public. Le transport par bus ne comblera pas ces manquements futurs. Sur le plan touristique, le chemin touristique devait être atteignable par le funiculaire. Ce ne sera plus le cas à l'avenir. Le projet entraînera également une dépréciation des terrains et des immeubles situés à proximité des arrêts supprimés.

Certes les impératifs des SMC sont compréhensibles mais doivent-ils s'accompagner de la suppression des arrêts intermédiaires ? L'intervenant invite les autorités communales à se positionner contre la suppression des arrêts et à défendre les usagers, lesquels sont par ailleurs tous contribuables. Les autorités devraient délivrer une information détaillée à ce propos dans les meilleurs délais. Il remercie d'avance le Conseil pour sa future implication. L'intervention se termine sous les applaudissements de l'Assemblée.

**R :** Monsieur Nicolas Féraud, conseiller, indique que le projet n'est pas figé et que le maintien de certains arrêts intermédiaires fait toujours partie des hypothèses. Le projet vise aussi à améliorer les correspondances avec les trains CFF de Sierre ce que les arrêts et les contre-arrêts rendent très difficile. Par ailleurs, il signale une densité de population relativement faible à proximités de certains arrêts. Et finalement, la cadence des bus SMC sera fortement améliorée.

**Q :** La nomination d'un nouveau représentant des communes auprès de CMA SA a été annoncée. Dans ce cadre, quelle sera la politique future de Crans-Montana ?

**R :** Monsieur Laurent Bagnoud, conseiller, indique que l'on sort d'une situation de crise très tendue. Le travail se fait dans l'urgence. Il a néanmoins permis la signature d'une convention de 3 ans. Celle-ci permet désormais de discuter avec CMA et CPI sur une base solide. Le choix du nouveau représentant a été fait le 29.05.2018 et a désigné une personne appelée à unir les 3 communes, de prôner l'apaisement et de travailler sereinement. Comme déjà dit, le travail est en cours. Monsieur Vitek veut l'apaisement et le bon fonctionnement de ses installations au profit de toute la destination. Messieurs Vitek et Magistretti ont des moyens financiers très importants et négocient de manière très dure. Les Communes veulent se garantir l'ouverture et le développement à MT et LT des installations.

L'intervention se termine sous les applaudissements de l'Assemblée.

**Q :** Il est fait état de l'excellent travail des Bourgeoisies dans le domaine du nettoyage des forêts. Qu'en est-il du nettoyage de l'ancien Restaurant du Signal et de ses environs ?

**R :** Madame Nicole Bonvin Clivaz indique que le conseil communal vient de valider la démolition du bâtiment et ordonne la remise en état du site dans les plus brefs délais.

**Q :** Où en est le projet de construction du CAD et qu'en est-il du traitement des oppositions ?

**R :** Monsieur Nicolas Féraud, Président, indique que le Canton traite les oppositions.

**R :** Monsieur Carlo Clivaz, conseiller, rappelle que le Conseil communal ne s'engagera que si le projet est financièrement viable. La commission de gestion sera chargée de vérifier la



rentabilité de ce projet. Quelques autres questions sont ouvertes : a) y aurait-il suffisamment de consommateurs pour la puissance envisagée, b) quels sont les besoins et quelles énergies doit-on envisager dans tel ou tel quartier ? il faudra du temps pour traiter de toutes les oppositions et pour répondre aux questions.

L'intervention se termine sous les applaudissements de l'Assemblée.

**Q** : Le peu de places de parc prévus sur la Place de la Poste étonne.

**R** : Monsieur Nicolas Féraud, Président, rappelle que l'aménagement de la Place a été validé par l'Assemblée primaire de Randogne. Le nombre de places sera augmenté, c'est certains. Pour l'instant, les modifications ne portent que sur des points de signalétiques.

**R** : Monsieur Alain Mittaz, conseiller, indique que 8 places supplémentaires s'ajouteront à toutes celle existantes et ce devant le bâtiment communal.

**P** : Il est fait mention d'une importante demande de la part des commerçants. Comment peut-on se satisfaire cette demande avec seulement 8 places de plus ?

**P** : Lors d'une information à la population, il serait utile que la Commune informe sur le nombre de places de parking existantes.

**Q** : Où en est le forage d'Aquamust ?

**R** : Monsieur Nicolas Féraud, Président indique qu'il se situe actuellement à 1'100 mètres et que le forage est prévu d'aller jusqu'à 1'200 mètre. De l'eau a été trouvée. La pression et la température de celle-ci fait l'objet d'observations.

**Q** : Où en est le projet Aqualoisirs ?

**R** : Monsieur Nicolas Féraud, Président, indique que des contacts avec des investisseurs sont en cours. Un réaménagement du projet est à l'étude. Une des questions importantes, serait de savoir si la proximité des 2 projets permettrait une rentabilité suffisante ? La Commune tente de remettre le projet en mains privées et se focalise sur les parkings.

**Q** : Il est observé que des remorques, tonneaux, etc... ventouses occupent certains parking et places. Que fait la commission édilité ?

**R** : Madame Nicole Bonvin Clivaz indique que la commission a empoigné ce problème et entend y mettre fin rapidement.

Le Président observe qu'il n'y a pas d'autre divers. Il remercie les citoyennes et les citoyens pour leur confiance et leur participation active et positive. Il invite l'assistance à partager le verre de l'amitié et clôt l'Assemblée à 22h23.

COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Le Président :  Le Secrétaire : 

Nicolas Féraud Marcel Riccio